

**LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2023**

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
**LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC**

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devaient être apportés aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, de l'actif à court terme au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, et des actifs nets au 31 mars 2023, au 31 mars 2022 et au 1er avril 2021. Nous avons exprimé par conséquent, une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers clos le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Questions clés de l'audit

Exception faite des questions décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Groupe RDL Victoriaville SENCRL<sup>1</sup>*

Victoriaville  
Le 25 septembre 2023

---

<sup>1</sup> Par Joël Minville, CPA auditeur

**LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC****Résultats****Pour l'exercice clos le 31 mars****2023****2022****PRODUITS**

Subventions (annexe A)	<b>1 184 107 \$</b>	698 910 \$
Autres produits (annexe B)	<b>123 672</b>	74 462

---

**1 307 779** **773 372****CHARGES**

Frais d'activités (annexe C)	<b>925 829</b>	495 854
Frais d'administration (annexe D)	<b>442 946</b>	402 076
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>2 397</b>	2 654

---

**1 371 172** **900 584****INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES**

---

**(63 393) \$** **(127 212) \$**

**LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC**  
**Évolution de l'actif net**  
**Pour l'exercice clos le 31 mars**

	<b>Affecté (note 3)</b>	<b>Investi en immobi- lisations corporelles</b>	<b>Non affecté</b>	<b>2023 Total</b>	<b>2022 Total</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>288 948 \$</b>	<b>6 192 \$</b>	<b>59 274 \$</b>	<b>354 414 \$</b>	<b>481 626 \$</b>
Insuffisance des produits sur les charges	(16 096)	(2 397)	(44 900)	(63 393)	(127 212)
Investissement en immobilisations corporelles	-	3 597	(3 597)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>272 852 \$</b>	<b>7 392 \$</b>	<b>10 777 \$</b>	<b>291 021 \$</b>	<b>354 414 \$</b>

**LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC**

Situation financière

Au 31 mars

2023

2022

**ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	898 767 \$	474 741 \$
Débiteurs (note 4)	20 423	8 815
Subventions	-	49 028
Frais payés d'avance	1 083	1 083

---

**920 273** 533 667**PLACEMENT (note 5)****350 000** 350 000**IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)****7 392** 6 191

---

**1 277 665 \$** 889 858 \$**PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 7)	222 090 \$	165 232 \$
Apports reportés (note 8)	724 554	330 212

---

**946 644** 495 444**DETTE À LONG TERME (note 9)****40 000** 40 000

---

**986 644** 535 444**ACTIF NET****ACTIF NET AFFECTÉ****272 852** 288 948**ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES****7 392** 6 192**ACTIF NET NON AFFECTÉ****10 777** 59 274

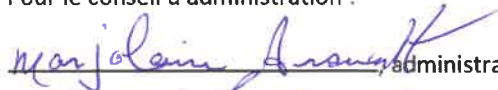
---

**291 021** 354 414

---

**1 277 665 \$** 889 858 \$

Pour le conseil d'administration :

  
administrateur  
administrateur

**LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC****Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 mars****2023****2022****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Insuffisance des produits sur les charges	<b>(63 393) \$</b>	<b>(127 212) \$</b>
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>2 397</b>	<b>2 654</b>
	<b>(60 996)</b>	<b>(124 558)</b>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	<b>488 620</b>	<b>95 402</b>
	<b>427 624</b>	<b>(29 156)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'un placement	<b>-</b>	<b>(100 000)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(3 598)</b>	<b>-</b>
	<b>(3 598)</b>	<b>(100 000)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>424 026</b>	<b>(129 156)</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>474 741</b>	<b>603 897</b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>898 767 \$</b>	<b>474 741 \$</b>



## LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

---

#### 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et a pour but de faire la promotion du loisir et du sport pour la région du Centre-du-Québec.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

##### Constatation des produits

###### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice.

###### *Autres produits*

L'organisme constate les produits découlant des activités et des projets lorsque ces derniers ont lieu et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les autres produits lorsqu'ils sont encaissés.

##### Instruments financiers

###### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Instruments financiers (suite)**

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie et des débiteurs.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### **Immobilisations corporelles**

Le matériel informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Ventilation des charges

L'organisme répartit les salaires entre les différents volets de la façon suivante :

	<b>Salaires et charges sociales</b>
Physique et plein air	12.5%
Bénévolat	2.5 %
Infra	7.5%
Loisir culturel	10 %
Secondaire en spectacle	5 %
Soutien rural	7.5%
Sports	12.5 %
Administration et communication	42.5 %

## 3. AFFECTATION INTERNE

Au cours des exercices précédents, le conseil d'administration avait décidé d'affecter de l'actif net non affecté un montant de 35 000 \$, dont 15 000 \$ pour secondaire en spectacle et 20 000 \$ pour les Jeux du Québec. Au 31 mars 2023, ces montants n'ont pas été utilisés.

Le 18 février 2021, le conseil d'administration a décidé d'affecter de l'actif net non affecté un montant de 49 702 \$ pour le projet des fonds de transport. Au 31 mars 2023 ce montant n'a pas été utilisé.

Le 8 avril 2021, le conseil d'administration a décidé d'affecter de l'actif net non affecté un montant de 225 000 \$, dont 195 000 \$ sous forme de Fonds de soutien au milieu et 30 000 \$ en ressources humaines pour les trois prochaines années financières. Au 31 mars 2023, un montant de 36 850 \$ a été utilisé pour du soutien au milieu.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

## 4. DÉBITEURS

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	<b>4 437 \$</b>	7 154 \$
Autres	<b>15 986</b>	1 661
	<b>20 423 \$</b>	<b>8 815 \$</b>

**LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC**  
**Notes complémentaires**  
**Au 31 mars 2023**

**5. PLACEMENT**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Dépôt à terme, portant intérêts au taux variant de 0,04 % à 1,3 %, échéant d'août 2022 à mars 2024	<b>350 000 \$</b>	<b>350 000 \$</b>

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Matériel informatique	<b>48 890 \$</b>	<b>41 498 \$</b>	<b>7 392 \$</b>	<b>6 191 \$</b>
Mobilier de bureau	<b>32 864</b>	<b>32 864</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>81 754 \$</b>	<b>74 362 \$</b>	<b>7 392 \$</b>	<b>6 191 \$</b>

**7. CRÉDITEURS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Comptes fournisseurs	<b>46 424 \$</b>	<b>41 694 \$</b>
Salaires et vacances	<b>154 340</b>	<b>105 932</b>
Retenues à la source et charges sociales	<b>17 930</b>	<b>14 210</b>
Frais courus	<b>3 396</b>	<b>3 396</b>
	<b>222 090 \$</b>	<b>165 232 \$</b>

## LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

#### 8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	330 212 \$	256 677 \$
Plus : Montant encaissé	1 051 156	301 366
Moins : Montant constaté à titre de produits	(656 814)	(227 831)
Solde à la fin	724 554 \$	330 212 \$

	2023	2022
Fonds de transport	164 298 \$	190 298 \$
MEES PAFILR	39 789	64 292
Mesure 1.4	8 222	22 738
Centrale d'équipement	375 555	24 750
Projet MCC	-	15 771
Plein air scolaire	10 000	-
Secondaire en spectacle	9 687	12 563
PAFUR	117 003	-
	724 554 \$	330 212 \$

#### 9. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt de 60 000 \$, déduction faite d'une aide financière de 20 000 \$ assortie de certaines conditions, sans intérêts, échéant en décembre 2023, garanti par le gouvernement fédéral	40 000 \$	40 000 \$

## LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

---

#### 10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Débiteurs	(11 608) \$	(1 578) \$
Subventions	49 028	(47 028)
Frais payés d'avance	-	4 000
Créditeurs	56 858	66 473
Apports reportés	394 342	73 535
	<b>488 620 \$</b>	<b>95 402 \$</b>

#### 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et de sa dette à long terme.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

#### 12. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail venant à échéance le 31 août 2023 totalise 9 566 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2024	9 566 \$
------	----------

#### 13. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Environ 50 % des produits de l'organisme proviennent du MEES.

**14. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC****Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 31 mars****2023****2022****ANNEXE A - SUBVENTIONS**

Cycliste averti	<b>7 075 \$</b>	- \$
Emploi Été Canada	-	3 780
Filactive	-	6 000
Fonds de transport	<b>32 500</b>	-
Fonctionnement (MEES)	<b>527 143</b>	468 011
Journée nationale du sport et de l'activité physique	-	7 000
MEES PAFILR	<b>291 115</b>	112 498
Mesure 1.4	<b>14 516</b>	10 407
Programme plein air EX3 milieu scolaire	<b>32 653</b>	8 000
Projet MCC	<b>59 154</b>	60 284
Saines habitudes de vie (mode de vie physiquement actif)	<b>150</b>	22 930
Centrales d'équipements	<b>219 801</b>	-
	<b>1 184 107 \$</b>	698 910 \$

**ANNEXE B - AUTRES PRODUITS**

Cotisations - Ligue d'improvisation	<b>5 480 \$</b>	4 000 \$
Formations	<b>15 399</b>	19 978
Intérêts	<b>9 010</b>	1 072
Jeux du Québec	<b>62 617</b>	9 829
Produits de gestion	<b>11 631</b>	120
Secondaire en spectacle	<b>19 535</b>	39 463
	<b>123 672 \$</b>	74 462 \$



**LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC****Renseignements complémentaires**

Pour l'exercice clos le 31 mars

**2023****2022****ANNEXE C - FRAIS D'ACTIVITÉS**

Agenda loisir	1 716 \$	1 154 \$
Centrales d'équipements	146 801	-
Courir au Centre-du-Québec	51	242
Cycliste averti	4 056	-
Événement RLSCQ	9 203	928
FILLACTIVE	2 035	-
Fonds de transport	32 500	-
Formation	30 128	6 941
Jeux du Québec	66 497	12 051
Journée nationale du sport et de l'activité physique	-	1 680
Ligue d'improvisation	14 052	3 247
Mesure 1.4	14 516	10 407
Parc-O-Mètre	2 990	2 890
Plein air scolaire	15 076	-
Projet MCC	5 015	35 962
Redistribution - Loisir culturel	6 251	8 000
Redistribution - MEES PAFILR	291 115	112 498
Redistribution - Milieu rural	983	1 254
Redistribution - Sport	8 861	9 000
Ressources humaines - Activité physique et plein air	54 265	46 359
Ressources humaines - Bénévolat	10 853	23 180
Ressources humaines - Infrastructure	32 559	34 769
Ressources humaines - Loisir culturel	43 412	34 769
Ressources humaines - Secondaire en spectacle	21 706	34 769
Ressources humaines - Soutien rural	32 559	23 180
Ressources humaines - Sport	54 265	34 769
Saines habitudes de vie	7 642	28 368
Secondaire en spectacle	16 722	29 437
	<b>925 829 \$</b>	<b>495 854 \$</b>

**ANNEXE D - FRAIS D'ADMINISTRATION**

Salaires et charges sociales	314 804 \$	293 637 \$
Assurances	(5 336)	7 609
Communications	29 599	33 042
Cotisations et affiliations	7 830	6 792
Formation	17 702	13 088
Fournitures de bureau	5 377	2 724
Frais bancaires	1 488	887
Frais informatiques	1 402	1 360
Loyer	24 261	24 167
Publicité et promotion	21 858	8 781
Représentation et déplacements	15 953	3 599
Services professionnels	8 008	6 390
	<b>442 946 \$</b>	<b>402 076 \$</b>

